



## **ANALYSE SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

*Document provisoire*

---

*L'analyse s'effectue sur les articles en dépassement de plus 125 % et à moins de 75 % d'exécution. Les chiffres sont sans virgule, supérieur à 500 €.*

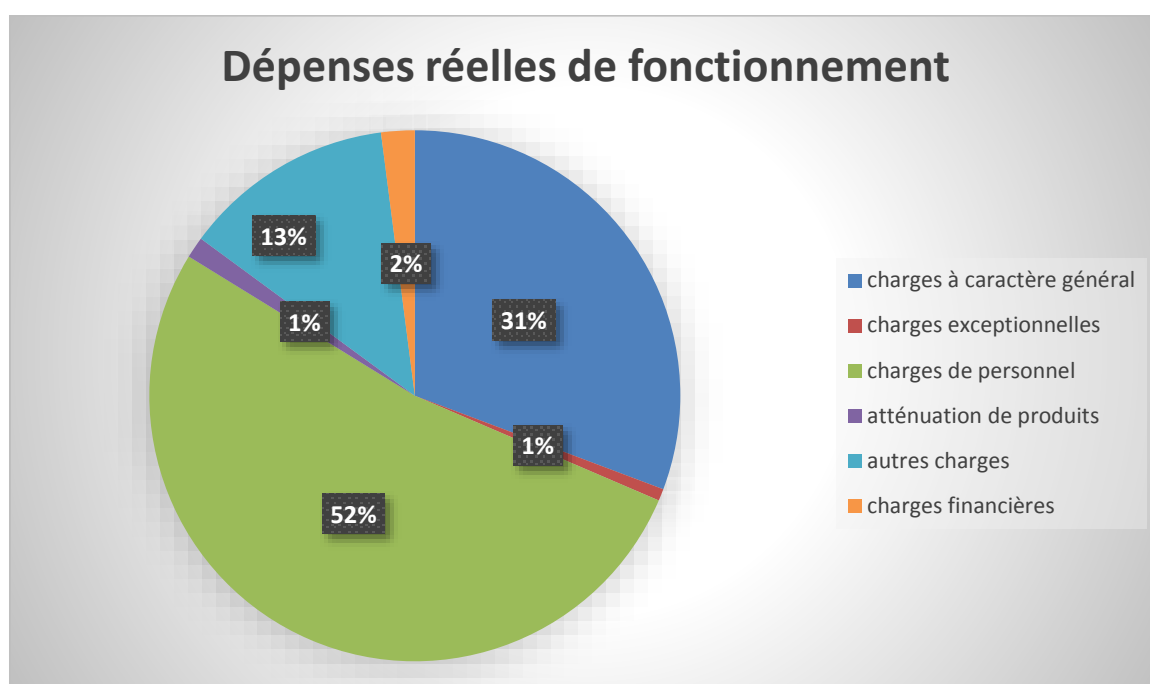
# Chapitre 1 : COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET PRINCIPAL

## I / SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement 2018 se clôture avec un total des recettes de 3 413 976 € contre 2 851 570 € de dépenses.

Un excédent de fonctionnement de 562 406 € est ainsi dégagé.

### 1 / Dépenses de fonctionnement : 2 851 570 €, contre 3 210 396 € prévus, soit 82.82 % d'exécution



2018	Dépenses réelles
charges à caractère général :	826 937 €
charges de personnel :	1 408 289 €
atténuation de produits :	34 806 €
autres charges :	346 620 €
charges financières :	54 929 €
charges exceptionnelles :	19 456 €

## A- Articles en dépassement

### Chapitre 011 « charges à caractère général » : 826 937 € contre 829 232 € prévus, soit 99.72 % d'exécution

Fluides : eau gaz électricité carburant.

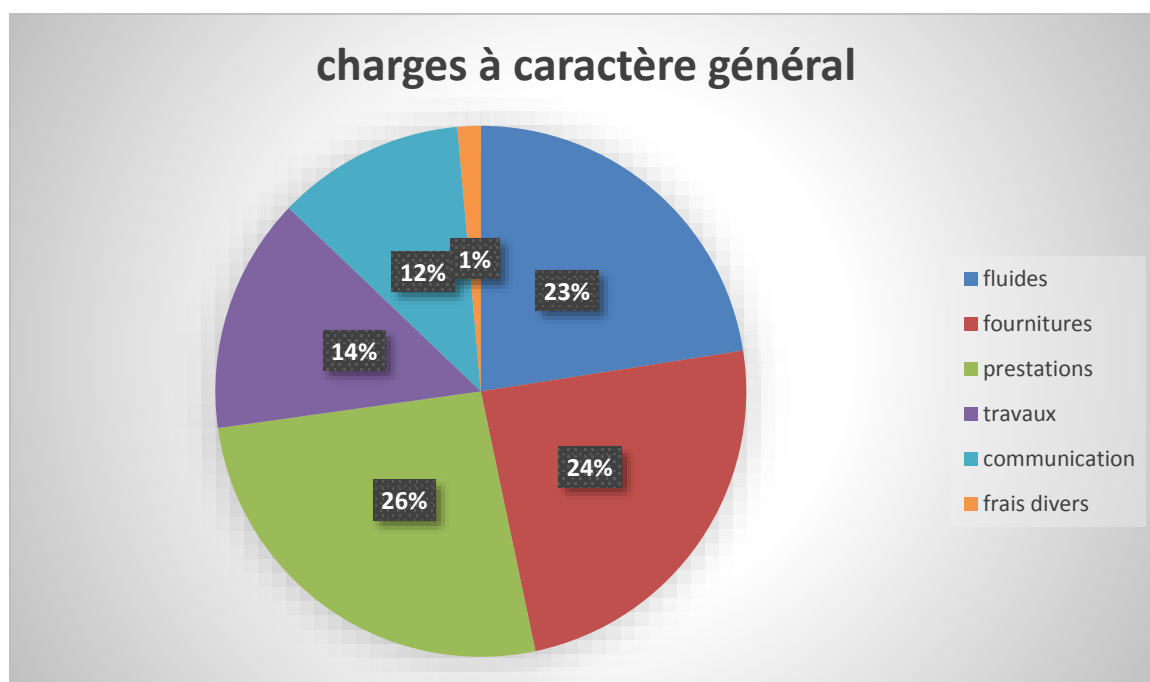
Fournitures : alimentation, pharmacie, produits d'entretien, petit équipement, documentation, vêtements de travail, fournitures de voirie, administratives, bibliothèque, scolaires, diverses.

Prestations : prestations de service, locations immobilières, mobilières, contrat de maintenance, assurances, études, recherches, formations, honoraires, frais divers, intermédiaires, transports, nettoyage par entreprise, interventions diverses.

Travaux : sur terrains, voiries, bâtiments, réseaux et matériels roulants et divers.

Communication : annonces, fêtes et cérémonies, publications, publicité, affranchissement, télécommunications.

Frais divers : taxes foncières et autres impôts, cotisations, services bancaires.



2018	charges à caractère général
Fluides :	186 419 €
Fournitures :	199 751 €
Prestations :	215 757 €
Travaux :	118 626 €
Communication :	94 718 €
Frais divers :	11 666 €

**Article 60632 « fournitures de petits équipements »** : 15 910 € au lieu de 10 250 € prévus soit une réalisation à 155 %. Seuls les petits équipements de plus de 500 € sont en investissement donc beaucoup d'achats en fonctionnement, notamment pour la 7<sup>ème</sup> classe, ont été réalisés.

**Article 615221 « travaux bâtiments publics »** : 51 174 € au lieu de 38 015 € prévus soit une réalisation de plus de 135 %. Diverses pannes ou réparations et remises à niveau ont été faits.

**Article 6227 « frais d'actes et de contentieux »** : 5 355 € contre 500 € prévus, soit une réalisation de plus de 1071 %. Des constats d'huissier et diverses procédures juridiques closes sont à noter cette année.

**Article 6228 « divers rémunérations intermédiaires »** : 24 487 € au lieu de 19 300 € prévus, soit plus de 126 % de réalisation. A noter le paiement deux années du conseiller en économie partagée.

**Article 6231 « annonces et insertions »** : 1 000 € au lieu de 500 € prévus soit presque 200 % de réalisation. Il est à noter le paiement d'une intervention radio de 2017.

**Article 6238 « divers publicité, publications »** : 563 € au lieu de 0 € prévus. Reluire de registres non prévues

**Article 63513 « autres impôts locaux »** : 616 € au lieu de 0 € prévus. Taxe d'habitation sur les logements vacants non prévue.

**Chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés » : 1 408 289 €, contre 1 409 073 € prévus, soit 99.94 % d'exécution**

Rémunération des titulaires : salaires et primes versés aux agents titulaires de la fonction publique territoriale.

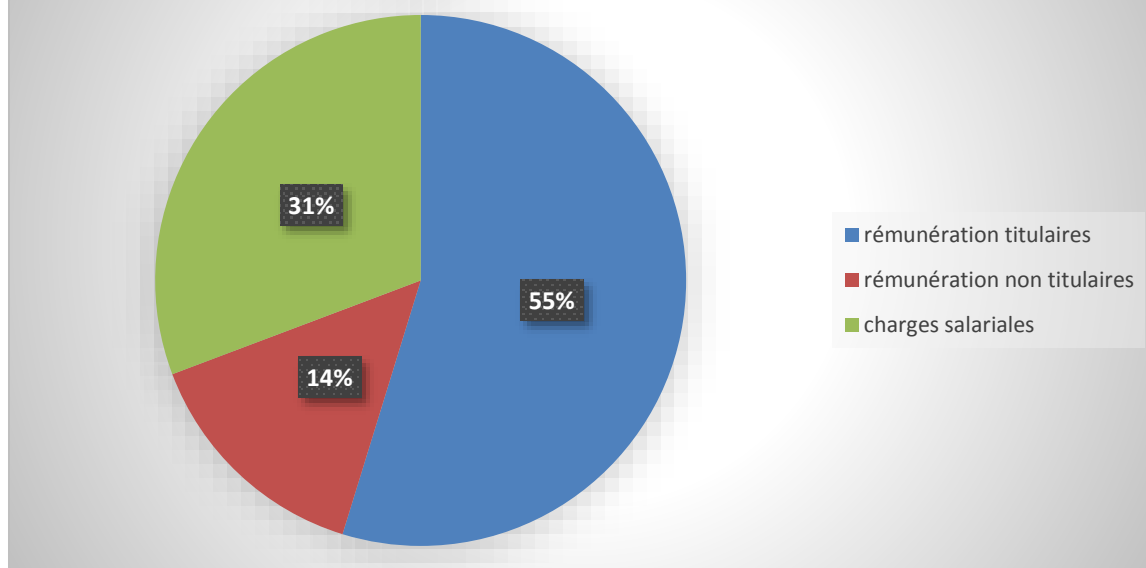
Rémunération des non titulaires : salaires des non titulaires contractuels, apprentis emplois d'insertion.

Charges salariales : toutes les charges et cotisations sur les rémunérations ; retraite, URSSAF, FNAL, CNDG, CDG27, ASSEDIC, FNCSF, œuvres sociales, médecine du travail, assurances.

2018	charges de personnel
rémunération titulaires :	771 154 €
rémunération non titulaires :	204 153 €
charges salariales :	432 982 €

Aucun article en dépassement.

## charges de personnel



### **Chapitre 014 « atténuations de produits » : 34 806 €, contre 35 306 € prévus, soit 98.58 % d'exécution**

Dégrèvements et attributions de compensation des impôts.

Aucun article en dépassement.

### **Chapitre 022 « dépenses imprévues » : 0 €, contre 30 000€ prévus, article d'équilibre**

### **Chapitre 65 « autres charges de gestion courante » : 346 620 €, contre 346 893 € prévus, soit 96.35 % d'exécution**

Indemnités des élus : indemnités, formation, retraite, sécurité sociale, frais de déplacement.

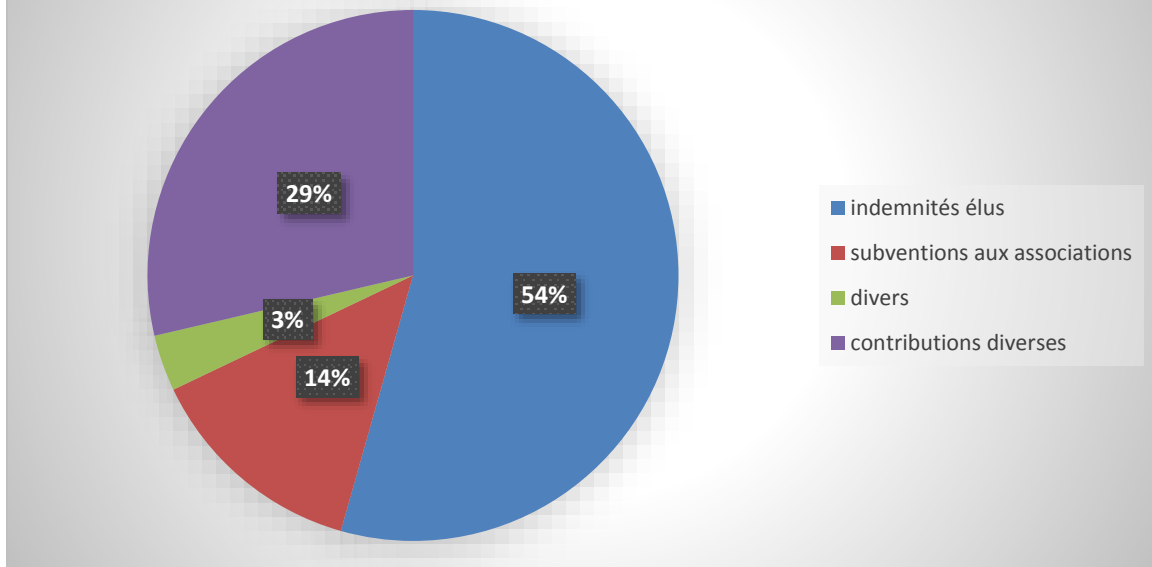
Subventions aux associations et personnes privées : subventions aux associations et aides haies champêtres ou récupérateur eaux pluviales.

Contributions diverses : CCAS, transport scolaire, frais de scolarité, participation au service incendie.

Divers : redevances diverses, créances éteintes, créances admises en non-valeur,

2018	autres charges de gestion courante
indemnités élus :	188 507 €
subventions aux associations :	46 926 €
contributions diverses :	99 301 €
Divers :	11 886 €

## autres charges de gestion courante



**Article 651 « redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels »** : 858 € contre 0 € prévu. Renouvellement des certificats numérique suite à la période triennale non prévue.

**Chapitre 66 « charges financières »** : 54 929 €, contre 55 100 € prévus, soit 99.69 % d'exécution

Intérêts des emprunts et lignes de trésorerie.

Aucun article en dépassement.

**Chapitre 67 « charges exceptionnelles »** : 19 456 €, contre 22 960 € prévus, soit 84.74 % d'exécution

Bourses et prix et charges exceptionnelles.

Aucun article en dépassement.

## **B - Les articles en baisse :**

### **Chapitre 011 « charges à caractère général » : 826 937 € contre 829 232 € prévus, soit 99.72 % d'exécution**

Fluides : eau gaz électricité carburant.

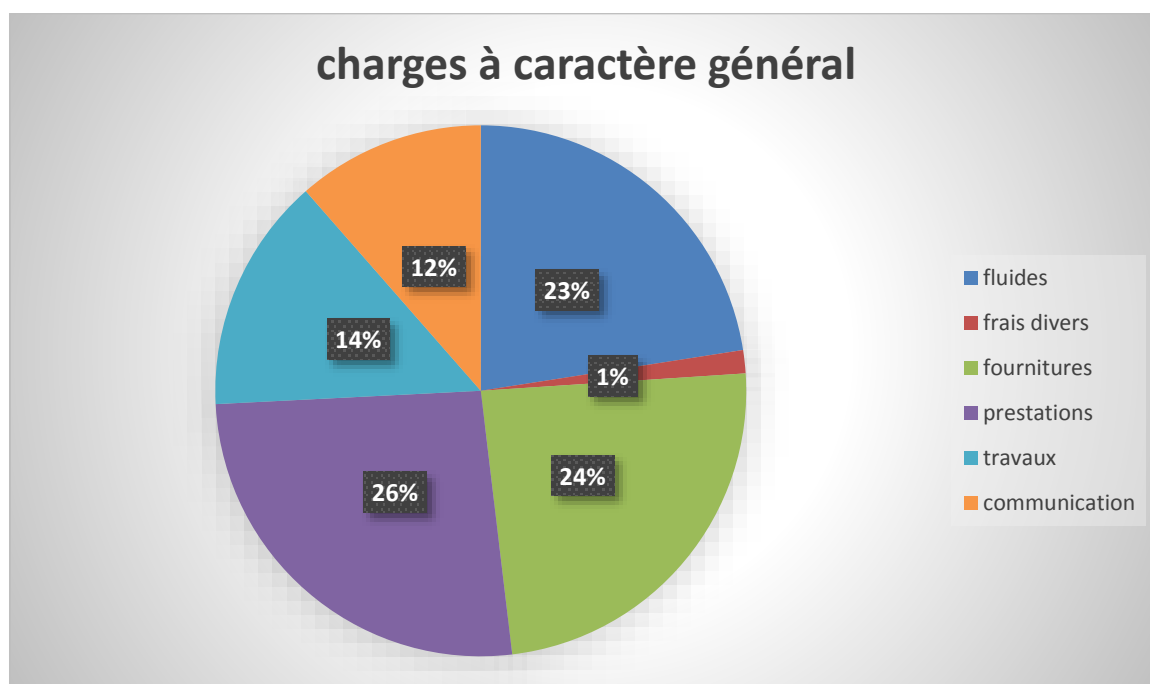
Fournitures : alimentation, pharmacie, produits d'entretien, petit équipement, documentation, vêtements de travail, fournitures de voirie, administratives, bibliothèque, scolaires, diverses.

Prestations : prestations de service, locations immobilières, mobilières, contrat de maintenance, assurances, études, recherches, formations, honoraires, frais de justice, intermédiaires, transports, nettoyage par entreprise, interventions diverses.

Travaux : sur terrains, voiries, bâtiments, réseaux et matériels roulants et divers.

Communication : annonces, fêtes et cérémonies, publications, publicité, affranchissement, télécommunications.

Frais divers : taxes foncières et autres impôts, cotisations, services bancaires.



2018	charges à caractère général
Fluides :	186 419 €
Fournitures :	199 751 €
Prestations :	215 757 €
Travaux :	118 626 €
Communication :	94 718 €
Frais divers :	11 666 €

**Article 6045 « achats études, prestations de services » : 8 190 € contre 12 300 € prévus soit 66 % d'exécution. Relèvement des concessions inférieur au nombre prévu.**

**Article 60636 « vêtements de travail »** : 3 849 € contre 7 500 € prévus soit 51% d'exécution. Instauration d'un forfait par agent, mais consommé en fonction des besoins.

**Article 6065 « livres, disques, cassettes bibliothèque »** : 2 960 € contre 5 000 € prévus, soit 59 % d'exécution. Achats en attente de l'ouverture de la médiathèque.

**Article 615232 « réseaux »** : 1 406 € contre 2 500 € prévus, soit 56 % d'exécution. Article fonction des travaux nécessaires.

**Article 6184 « versements à des organismes de formation »** : 2 929 € contre 10 000 € prévus, soit 29 % d'exécution. Programme de formation ambitieux mais non consommé.

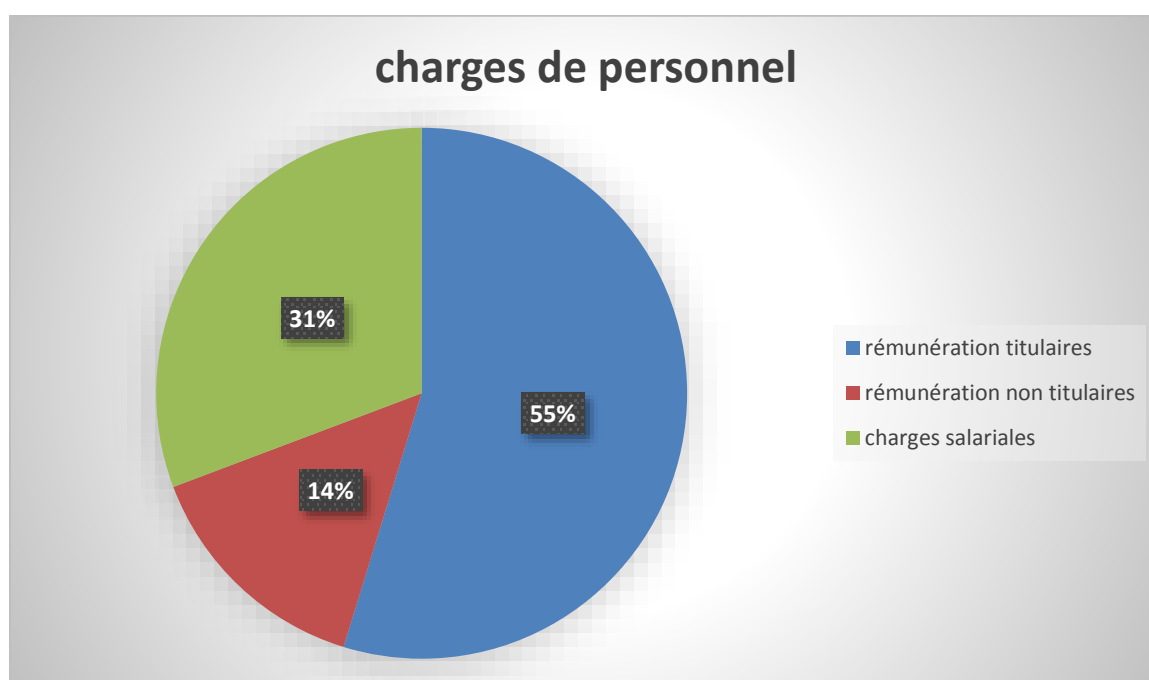
**Article 6288 « autres services extérieurs »** : 14 700 € au lieu de 22 300 € prévus, soit 65 % d'exécution. Factures toujours en décalage et coût piscine inférieur à celui de Petit Couronne.

**Chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés » : 1 408 289 €, contre 1 409 073 € prévus, soit 99.94 % d'exécution**

Rémunération des titulaires : salaires et primes versés aux agents titulaires de la fonction publique territoriale.

Rémunération des non titulaires : salaires des non titulaires contractuels, apprentis.

Charges salariales : toutes les charges et cotisations sur les rémunérations ; retraite, URSSAF, FNAL, CNDG, CDG27, ASSEDIC, FNCSF, œuvres sociales, médecine du travail, assurances.



2018	charges de personnel
rémunération titulaires :	771 154 €
rémunération non titulaires :	204 153 €
charges salariales :	432 982 €



**Article 6218 « autre personnel extérieur » :** 745 € contre 1 000 € prévus, soit 74% de réalisation.

**Article 6456 « versement au FNC du supplément familial » :** 0 € contre 600 € prévus. Article difficilement estimable.

**Chapitre 014 « atténuations de produits » : 34 806 €, contre 35 306 € prévus, soit 98.58 % d'exécution**

Dégrèvements et attributions de compensation des impôts.

**Article 7391172 « dégrèvement de TH sur les logements vacants » :** 0 € contre 500 € prévus. Article difficilement estimable.

**Chapitre 022 « dépenses imprévues » : 0 €, contre 30 000 € prévus, article d'équilibre**

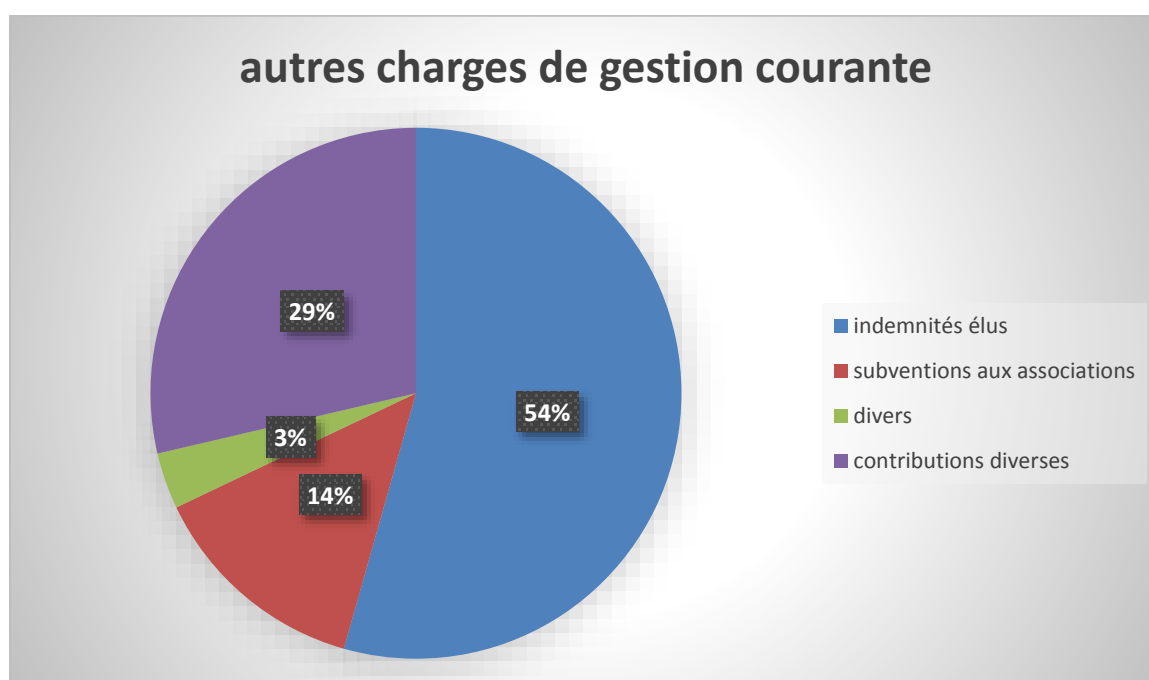
**Chapitre 65 « autres charges de gestion courante » : 346 620 €, contre 346 893 € prévus, soit 96.35 % d'exécution**

Indemnités des élus : indemnités, formation, retraite, sécurité sociale, frais de déplacement.

Subventions aux associations et personnes privées : subventions aux associations et aides haies champêtres ou récupérateurs eaux pluviales.

Participation au service incendie :

Contributions diverses : CCAS, transport scolaire, frais de scolarité.



2018	autres charges de gestion courante
indemnités élus :	188 507 €
subventions aux associations :	46 926 €
contributions diverses :	99 301 €
Divers :	11 886 €

**Article 6532 « frais de mission des élus »** : 0 € contre 250 € prévus. Les élus ne demandent pas de remboursement de leur frais de mission.

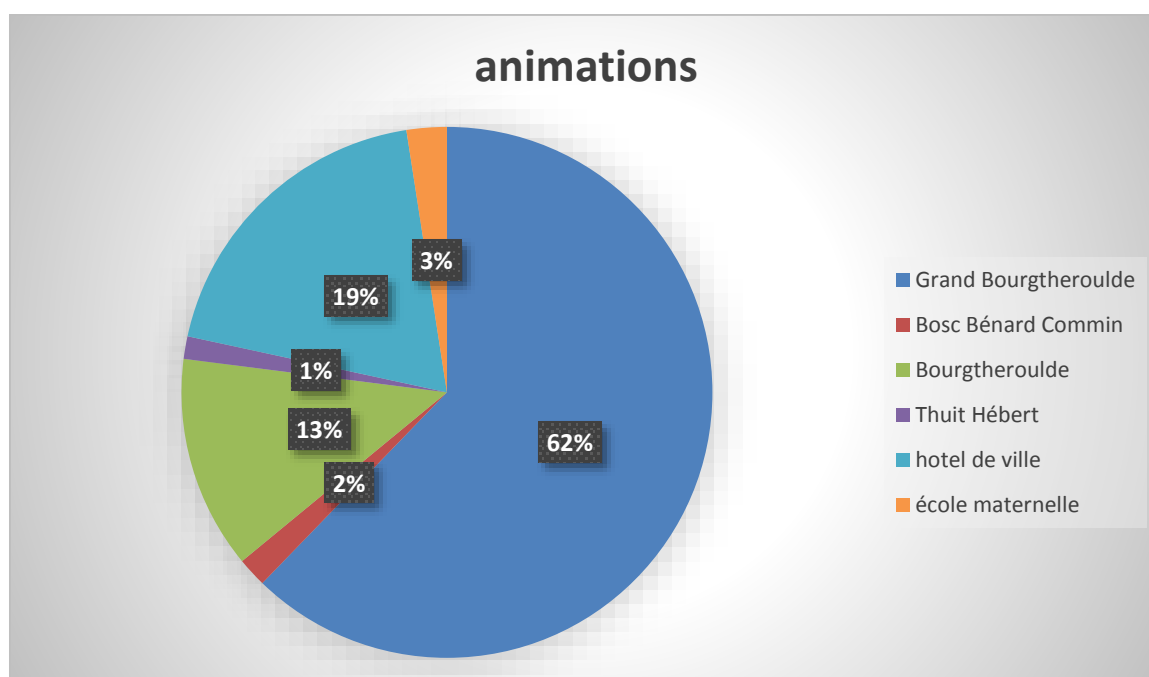
**Article 6535 « formation des élus »** : 0 € contre 250 € prévus. Les élus n'ont participé qu'à des formations gratuites.

**Chapitre 67 « charges exceptionnelles »** : **19 456 €, contre 22 960 € prévus, soit 84.74 % d'exécution**

**Article 6714 « bourses et prix »** : 3 434 € contre 6 710 € prévus, soit plus de 51 % de réalisation. Il s'agit des livres offerts pour Noël aux enfants des écoles. Coût moindre que celui initialement prévu.

**Article 678 « autres charges exceptionnelles »** : 0 € contre 250 € prévus. Comme son intitulé l'indique, ces charges sont imprévisibles.

### **C - Point sur les budgets animation des trois communes déléguées**



2018	animations
Grand Bourgtheroulde :	38 772 €
Bosc Bénard Commin :	1 119 €
Bourgtheroulde :	8 088 €
Hôtel de ville	11 938 €
Thuit Hébert :	855 €
Ecole maternelle	1 524 €

**Article 6232 « fêtes et cérémonies »** : 62 296 € contre 57 420 € prévus, soit plus de 108 %.  
Dont :

- 1- Animations Bosc Bénard Commin : 1 119 € dépensés (vœux –repas des anciens – commémorations- spectacle de Noël des enfants)
- 2- Animations Bourgtheroulde : 8 088 € dépensés (fête patronale – commémorations)
- 3- Animations Thuit Hébert : 855 € dépensés (colis des anciens – commémorations)
- 4- Animations Grand Bourgtheroulde : 38 772 € dépensés (galette des anciens – comice agricole - voyages et sorties seniors - repas des anciens – Bourg en vitrine – fête de la musique - cinéma en plein air – nuit de la lecture – SACEM Grande Rue – expo de peinture – commémoration 11 novembre)
- 5- Hôtel de ville : 11 938 € dépenses (Noël des agents – vins d'honneurs – vœux – lampes berger pour mariages – plaquettes diverses – maillots hand)

## **2 – Analyse analytique :**

La gestion analytique du budget permet d'affecter chaque dépense à un bâtiment ou un service ou une rubrique précise. Toutes les dépenses liées sont rattachées. Les comptes majeurs sont :

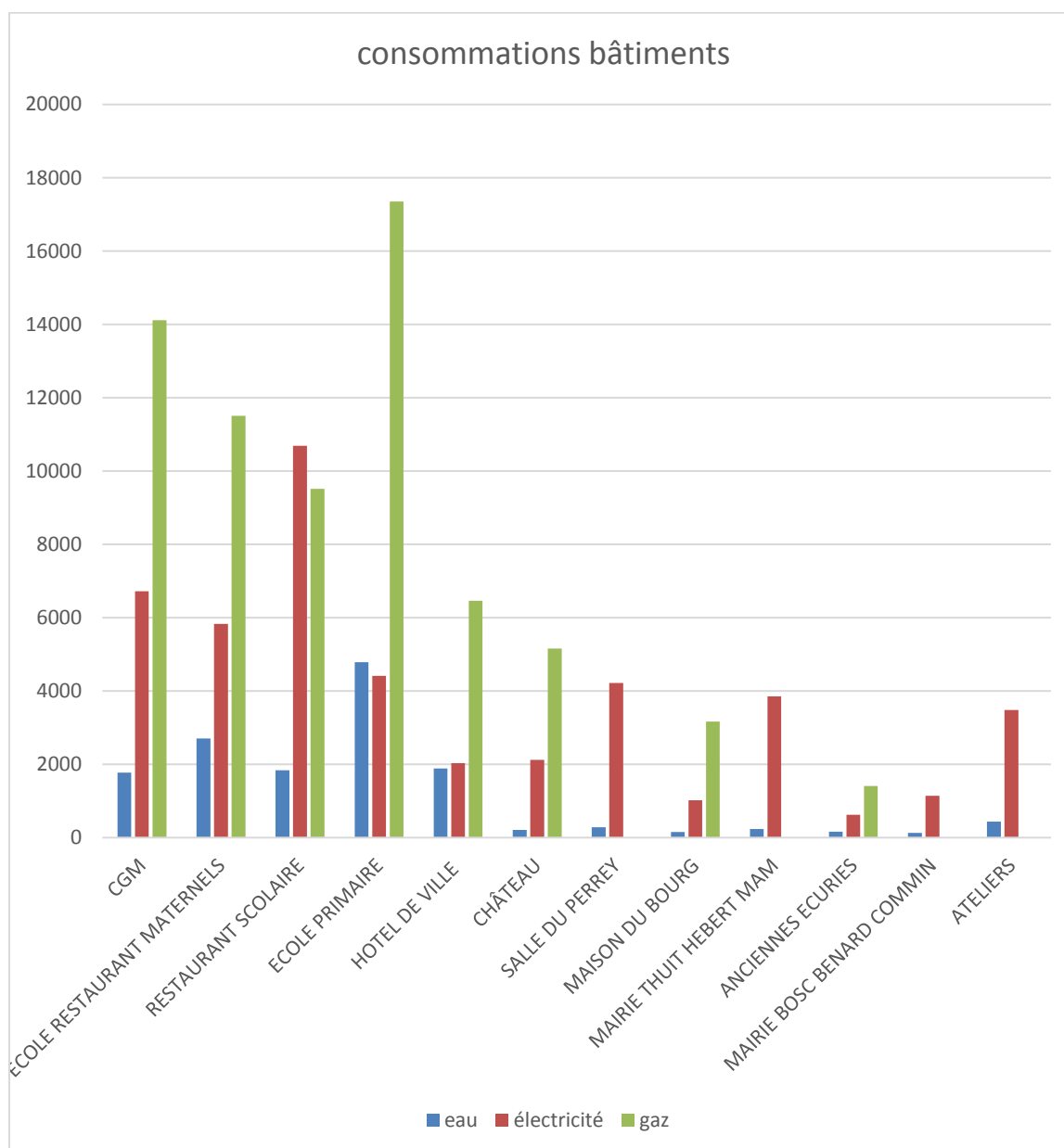
- 1- Le personnel : 1 411 218 €. Rémunérations et cotisations diverses ...
- 2- Les finances (y compris opérations d'ordre) : 494 480 €. Versements divers auprès d'autres collectivités ou organismes 134 106 €, Subventions versées 46 926 €, assurances 27 512 € ...
- 3- Les élus : 188 506 €. Indemnités et cotisations.
- 4- Emprunts : 144 522 €
- 5- Restaurant scolaire : 136 477 €. Achat denrées 91 851 €, fluides 22 043 €...
- 6- Mairie Grand Bourgtheroulde : 123 016 €. Maintenance 21 606 €, fête et cérémonies 11 937 €, fluides 10 375€...
- 7- L'école primaire : 84 835 €. Fournitures scolaires 17 142 €, fluides 26 547 €, transports 11 742€...
- 8- L'école maternelle : 75 224 €. Fluides 20 044 €, travaux 12 391, fournitures scolaires 9 834 €...
- 9- Le service technique : 59 281 €. Carburant 8 475 €, fournitures diverses 23 439 €...
- 10- Service urbain : 50 936 €. Maintenance EP 22 849 €...
- 11- Animations Grand Bourgtheroulde : 47 770 € dont 38 771 € de fêtes et cérémonies et 7 445 € de transport...
- 12- Voirie : 46 502 €, électricité pour l'éclairage public

13- Le centre Gilbert Martin : 36 348 €. Fluides 22 605 €, maintenance 4 760 €.

14- Aménagement urbain, voirie et espaces verts : 17 974 € entretien des espaces verts...

15- Terrains nus : 16 090 € entretien des arbres, élagage, abattage...

16- Château : 15 489 €. Fluides, ascenseur, télécommunication...



**NB les bâtiments suivants n'ont pas été comparés : les logements loués ou non, les 5 églises.**

**Le bâtiment le plus énergivore électriquement est le restaurant scolaire avec 10 691 €, suivi du Centre Gilbert Martin 6 717 € puis de l'école maternelle 5 831 €.**

Le bâtiment le moins énergivore électriquement est les anciennes écuries avec 623 €, suivies la Maison du Bourg avec 1 021 €.

Le bâtiment le plus énergivore en consommation de gaz est l'école primaire 17 352 €, suivie du Centre Gilbert Martin 14 115 € et de l'école maternelle 11 508 €.

Le bâtiment le moins énergivore en consommation de gaz est les anciennes écuries avec 1 406 €, suivi de la Maison du Bourg 3 164 €.

Le bâtiment le plus consommateur d'eau est l'école primaire avec 4 783 €, suivie de l'école maternelle 2 704 €, puis de l'hôtel de ville avec 1 887 €.

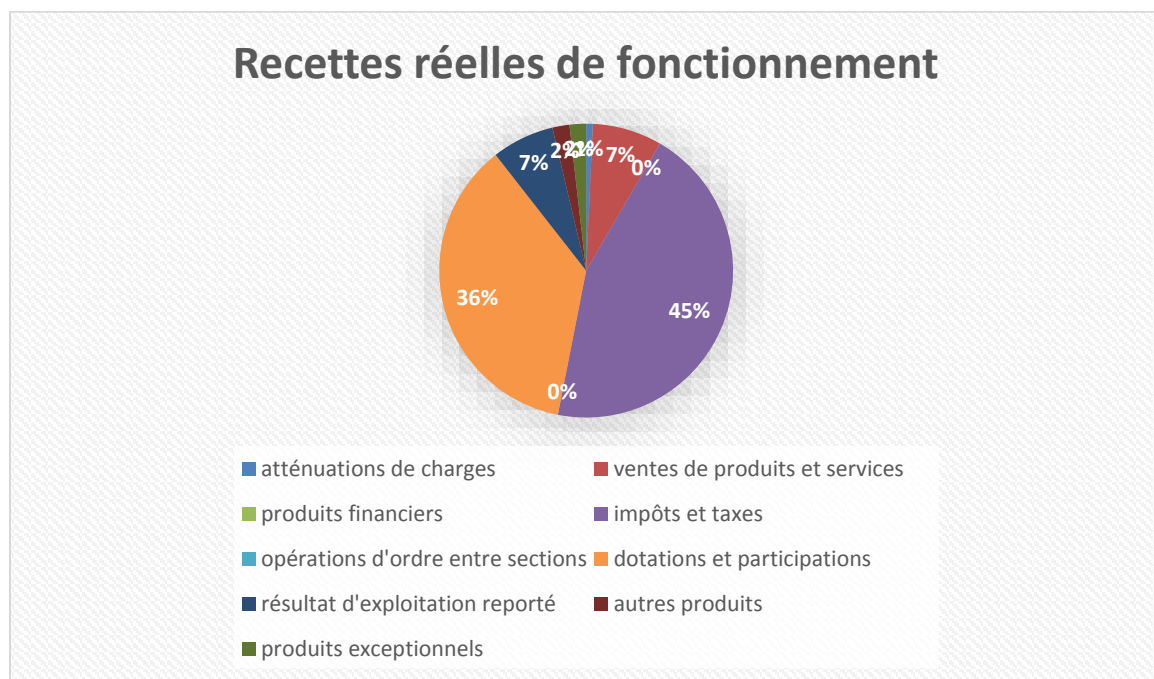
Le bâtiment le moins consommateur d'eau est la Maire annexe de Bosc Bénard Commin avec 129 €, suivie des anciennes écuries avec 164 €.

Le bâtiment le plus consommateur de fluides rapporté au m<sup>2</sup>, reste le restaurant scolaire avec ses nombreux appareils de cuisine, avec 25.16 € par m<sup>2</sup>, suivi de l'hôtel de ville avec 16.92 € par m<sup>2</sup>, puis du centre Gilbert Martin avec 15.07€ du m<sup>2</sup>.

Le bâtiment le moins consommateur de fluides rapporté au m<sup>2</sup>, est l'atelier municipal avec 5.18 € le m<sup>2</sup>, suivi de la maison du Bourg avec 6.49 € du m<sup>2</sup>, puis le château avec 7.13 € du m<sup>2</sup>.

L'éclairage public reste le poste le plus consommateur d'électricité : 42 627 €, le changement des appareils a permis une économie de plus de 7 000 €.

**3 / Recettes de fonctionnement : 3 358 976 € contre 3 155 396 € prévus soit 106.34 %**



2018	Recettes réelles
atténuations de charges :	24 426 €
ventes de produits et services :	257 183 €
impôts et taxes :	1 501 750 €
Résultat d'exploitation reporté	230 633 €
dotations et participations :	1 220 637 €
Opération d'ordre entre section	14 €
autres produits :	63 207 €
Produits financiers	2 €
produits exceptionnels :	116 123 €

## **A / Les articles en hausse au-delà de 125 % d'exécution budgétaire :**

**Chapitre 002 « résultat d'exploitation reporté » : 230 633 € opération d'ordre.**

**Chapitre 013 « atténuations de charges » : 24 426 €, contre 14 400 € prévus, soit 169.63 % d'exécution :**

Il s'agit essentiellement de remboursement sur les rémunérations des personnels et charges sociales.

**Article 6419 « remboursements sur rémunérations du personnel » :** 19 328 € perçus contre 14 400 € prévus, soit 134% d'exécution. Remboursement des salaires lorsque les agents sont absents plus de 15 jours consécutifs. Article imprévisible.

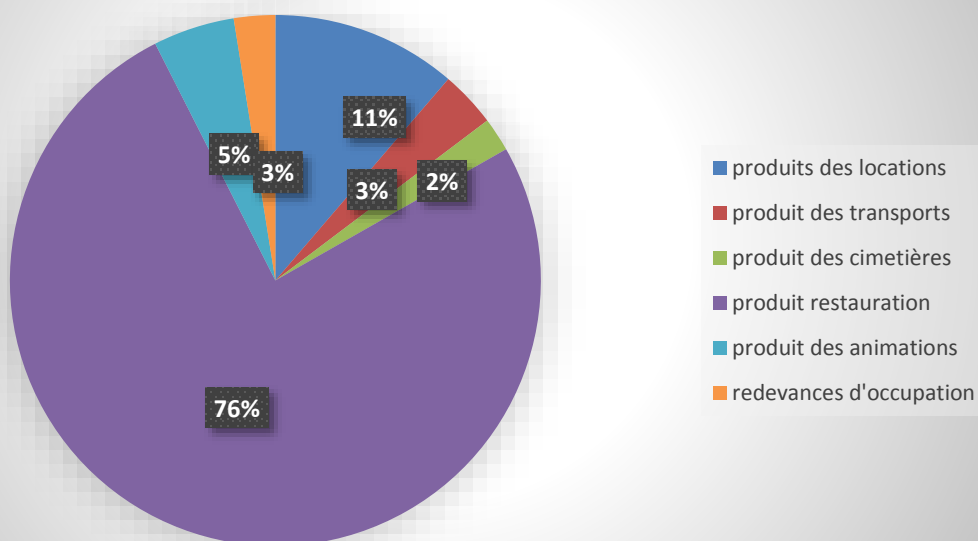
**Article 6459 « remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance » :** 2 847 € perçus contre 0 € prévu. Remboursement des charges liées à l'article précédent. Article imprévisible.

**Article 6479 « remboursements sur autres charges salariale » :** 2 250 € perçus contre 0 € prévu. Remboursement des charges liées également au 1<sup>er</sup> article. Article imprévisible.

**Chapitre 70 « ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises » : 257 183 €, contre 218 875 € prévus, soit 117.50 % d'exécution :**

Recettes diverses liées essentiellement à des redevances : concessions de cimetières, redevance d'occupation du domaine public, restauration scolaire, participations aux sorties séniors, locations de salles communales, charges des logements communaux et locaux commerciaux.

## ventes de produits fabriqués et services



2018	ventes de produits fabriqués et services
produits des locations :	29 047 €
produit des transports :	8 784 €
produit des cimetières :	5 300 €
produit restauration :	194 828 €
produit des animations :	12 755 €
redevances d'occupation :	6 469 €

**Article 70323 « redevance d'occupation du domaine public communal » :** 6 469 € contre 4 500 € prévus, soit 143 % d'exécution. Article difficilement évaluable car dépend des occupations du domaine public par les commerçants.

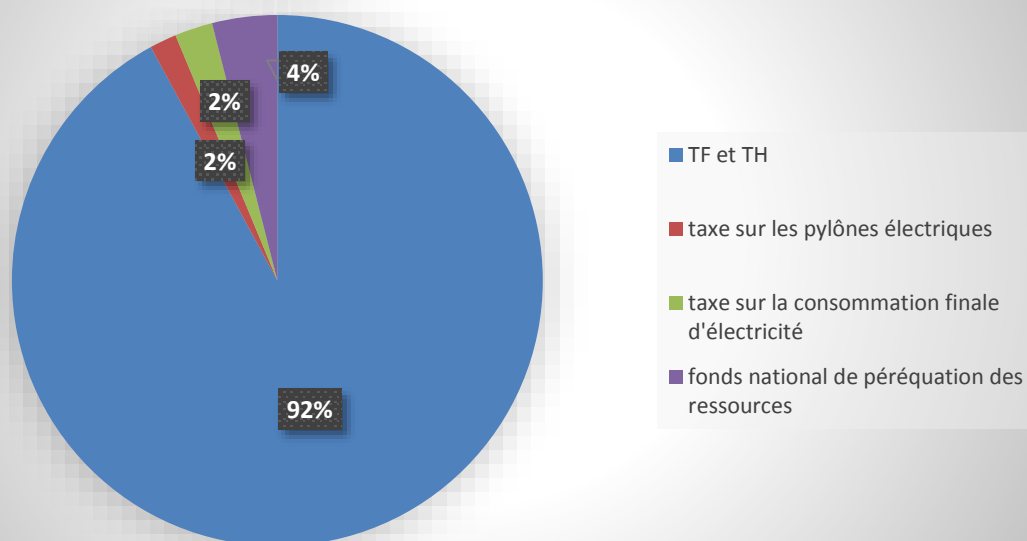
**Article 70688 « autres prestations de services » :** 8 784 € contre 6 000 € prévus, soit 146 % d'exécution. Dépend du nombre de collégiens et lycéens et de la localisation des établissements.

**Article 70878 « par d'autres redevables (charges locatives) » :** 6 810 € contre 3 900 € prévus, soit 174 % d'exécution. La production électrique des panneaux photovoltaïques du restaurant scolaire n'est pas prévisible.

**Chapitre 73 « impôts et taxes » :** 1 501 749 €, contre 1 387 939 € prévus, soit 108.20 % d'exécution.

Taxes foncières et d'habitation, FNGIR, fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales, taxes sur pylônes électriques, taxe sur la consommation finale d'électricité.

## impôts et taxes



2018	impôts et taxes
Taxe Foncière et Taxe d'Habitation :	1 265 012 €
taxe sur les pylônes électriques :	22 540 €
taxe sur la consommation finale d'électricité :	31 696 €
fonds national de péréquation des ressources :	54 389 €
FNGIR	128 112 €

**Article 73223 « fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales » :** 54 389 € contre 0 € prévu. Chiffre inconnu lors de la préparation budgétaire.

**Article 7351 « taxe sur la consommation finale d'électricité » :** 31 696 € contre 24 300 € prévus, soit 130%. Article fonction de la consommation d'énergie, article non prévisible.

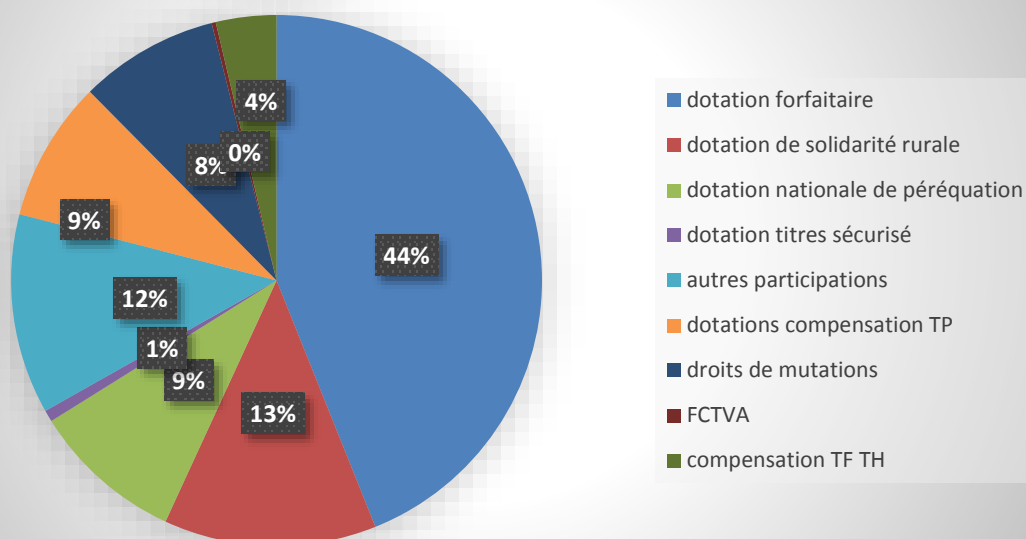
**Chapitre 74 « dotations et participations » : 1 220 636 €, contre 1 195 900 € prévus, soit 102.07 % d'exécution**

Il s'agit des dotations, participations de l'Etat ou autres collectivités, perçues par la commune.

2018	dotations et participations
dotations forfaitaire :	536 183 €
dotations de solidarité rurale :	157 987 €
dotations nationales de péréquation :	112 933 €
Dotations titres sécurisés	8 580 €
autres participations :	148 824 €
dotations compensation Taxe Professionnelle :	104 642 €
FCTVA :	3 094 €
Droits de mutations	103 443 €
compensation TF TH :	44 950 €



## dotation et participations



Lors de la création de la commune nouvelle, les dotations (DGF, DSR et DNP) devaient bénéficier d'une augmentation de 5 %, pendant trois ans, soit 2016, 2017 et 2018 :

Dotation globale de fonctionnement	2015 : 614 697 €	2016 : 716 198 €	2017 : 771 255 €	2018 : 807 103 €	Evolution entre 2015 et 2018 : + 31.30 %
Dotation forfaitaire	493 992 €	526 041 €	529 911 €	536 183 €	+ 8.54 %
Dotation de solidarité rurale	52 446 €	108 246 €	143 051 €	157 987 €	+ 201.23 %
Dotation nationale de péréquation	68 259 €	81 911 €	98 293 €	112 933 €	+ 65.44 %

La réforme des bases de calcul des dotations a encore bénéficié à la commune.

**Article 744 « FCTVA »** : 3 094 € contre 1 000 € prévus, soit 309 % d'exécution. Il s'agit du FCTVA des travaux et études réalisés en section de fonctionnement, moins facilement prévisible qu'en investissement.

**Article 7485 « dotation pour les titres sécurisés »** : 8 580 € contre 0 € prévu. Article spécifique créé pour cette dotation particulière.

**Chapitre 75 « autres produits de gestion courante »** : 63 207 €, contre 59 480 € prévus, soit **106.27 % d'exécution**

Aucun article en hausse.

**Chapitre 76 « produits financiers »** : 2 € contre 0 € prévus.

Aucun article en hausse.

**Chapitre 77 « produits exceptionnels » : 116 123 € contre 48 154 € prévus, soit 112.57 % d'exécution.**

**Article 7713 « libéralités reçues » :** 1 835 € contre 0 € prévu. Dons pour le comice agricole ou pour le bois communal. Article non prévisible.

**Article 773 « mandats annulés » :** 8 408 € contre 0 € prévu. Article non prévisible.

**Article 7788 « produits exceptionnels divers » :** 2 576 € contre 0 € prévu. Il s'agit des remboursements d'assurance suite à des sinistres ou des remboursements dans le cadre de ventes ou résiliations. Article non prévisible

**B / Les articles en baisse :**

**Chapitre 002 « résultat d'exploitation reporté » : 230 633 € opération d'ordre.**

**Chapitre 013 « atténuations de charges » : 24 426 €, contre 14 400 € prévus, soit 169.63 % d'exécution :**

Il s'agit essentiellement de remboursement sur rémunérations des personnels et charges sociales.

Aucun article en baisse.

**Chapitre 70 « ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises » : 257 183 €, contre 218 875 € prévus, soit 117.50 % d'exécution :**

Aucun article en baisse.

**Chapitre 73 « impôts et taxes » : 1 501 749 €, contre 1 387 939 € prévus, soit 108.20 % d'exécution.**

Aucun article en baisse.

**Chapitre 74 « dotations et participations » : 1 220 636 €, contre 1 195 900 € prévus en 2018, soit 102.07 % d'exécution**

**Article 74718 « autres participations » :** 0 € contre 8 580 € prévus. Un article spécifique a été créé pour la dotation particulière pour les titres sécurisés.

**Article 748314 « dotation unique des compensations spécifiques » :** 0 € contre 980€ prévus. Pas de compensation reçue.

**Chapitre 75 « autres produits de gestion courante » : 63 207 €, contre 59 480 € prévus, soit 106.27 % d'exécution**

Aucun article en baisse.

**Chapitre 76 « produits financiers » : 2 €, contre 0 € prévus.**

Aucun article en baisse.

**Chapitre 77 « produits exceptionnels » : 116 123 € contre 48 154 € prévus, soit 112.57 % d'exécution.**

Aucun article en baisse.

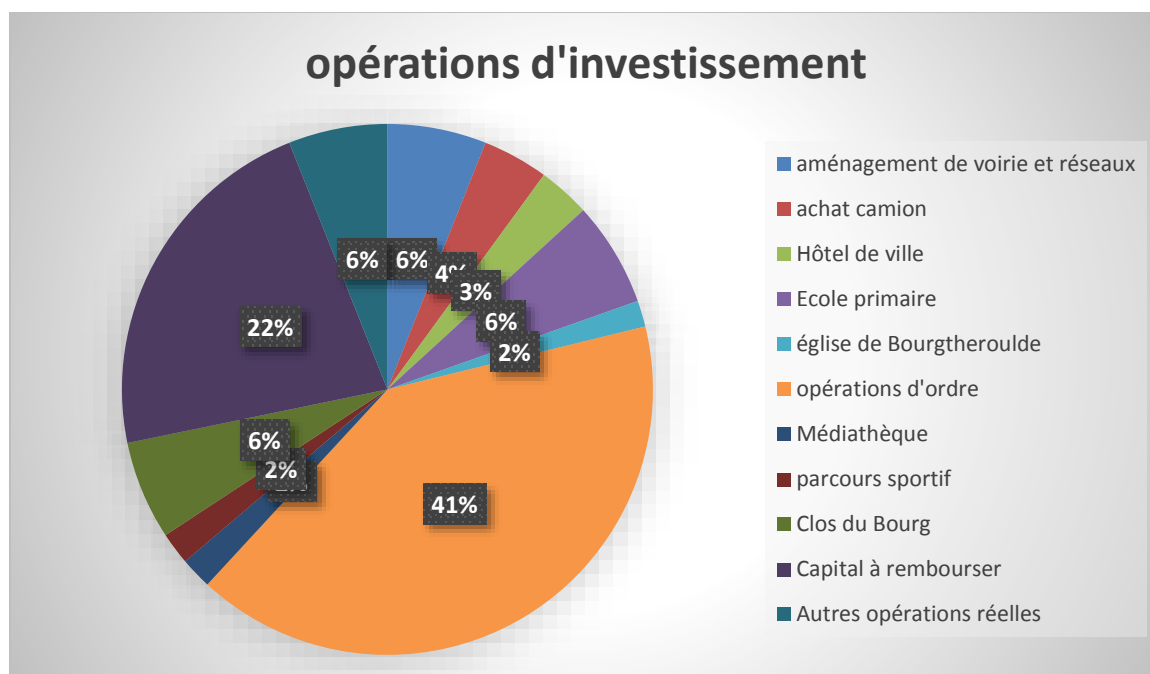
## **II/ SECTION D'INVESTISSEMENT**

Le budget 2018 restera un budget d'attente, l'opération « clos du Bourg » initiée en 2015 arrive à sa fin. Des opérations sont à souligner : création d'un parking de covoiturage à la Poterie, rénovation des portes principales de l'école primaire, ravalement du bâtiment côté rue de l'école primaire, poursuite des études pour la médiathèque, réfection façade église de Bourgtheroulde, parcours sportif connecté, achat d'un camion pour les services techniques.

Le budget d'investissement 2018 se termine avec un total des recettes de 698 542 € contre 784 328€ de dépenses.

Le solde de cette section est déficitaire de 85 786 €.

### **1 / Dépenses d'investissement :**



2018	opérations
Aménagement de voirie et réseaux	47 254 €
Achat camion	31 434 €
Hôtel de ville	24 893 €
Ecole primaire	50 096 €
Eglise Bourgtheroulde	12 504 €
Médiathèque	15 110 €
Parcours sportif	15 353 €
Clos du Bourg	47 178 €
Capital à rembourser y compris SIEGE	174 166 €
Autres opérations réelles	47 287 €
Opérations d'ordre	319 051 €

Les opérations les plus importantes sont :

**Opération n°108 : matériel de voirie** : 14 961 € réalisés contre 20 504 € budgétés. Dont 6 185 € de matériel espaces verts, 8 777 € de mobilier urbain.

**Opération n°115 : aménagements de voirie** : 41 773 € réalisés contre 126 700 € budgétés. Dont 24 237 € de parking de covoiturage, 6 172 € de clôture sur le parking de la Petite Boucherie.

**Opération n°129 : école primaire bâtiment** : 47 211 € réalisés contre 57 230 € budgétés. Dont 6 265 € de portes et cloisons sanitaires, 19 896 € de fenêtres, 14 960 € de ravalement de façade.

**Opération n°156 : médiathèque** : 15 110 € réalisés contre 73 657 € budgétés. Poursuite des études préalables nécessaires à la réalisation.

**Opération n°158 : église Bourgtheroulde** : 12 504 € réalisés contre 15 019 € budgétés, correspondant à la rénovation de la façade.

**Opération n°164 : matériel mobilier hôtel de Ville** : 24 892 € réalisés contre 25 400 € budgétés. Il s'agit essentiellement du logiciel de gestion mairie pour un montant de 11 958 € et 8 541 € pour la réfection des sièges de la salle des mariages.

**Opération n°170 : jeux extérieurs** : 15 353 € réalisés contre 15 353 € budgétés, il s'agit du parcours sportif connecté pour la somme totale.

**Opération n°179 : lotissement communal** : 47 177 € réalisés contre 58 184 € budgétés, cette opération est quasiment finie.

**Opération n°182 : achat de véhicule** : 31 433 € réalisés contre 31 434 € budgétés, il s'agit du nouveau camion pour le service technique pour la somme totale.

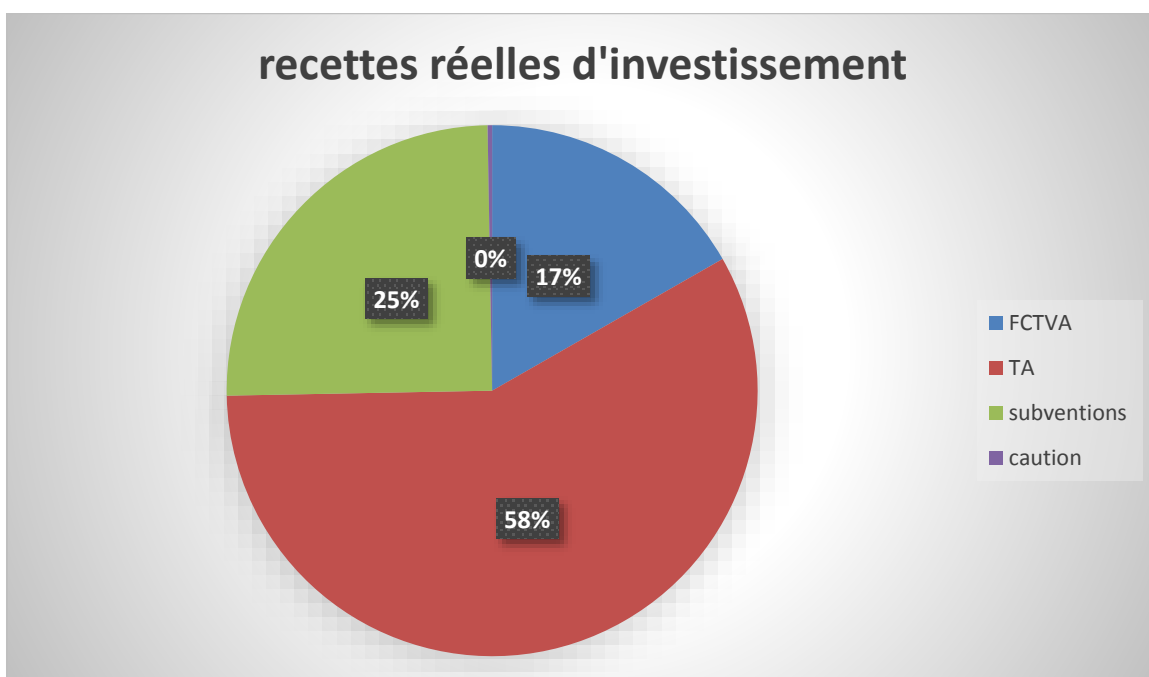
**Capital des emprunts à rembourser** : 174 152 € réalisés contre 177 736 € budgétés. Correspondant au capital à rembourser pour l'année.

## 2 / Recettes d'investissement :

En recettes d'investissement, de nombreuses opérations sont dites d'ordre :

- virement de la section de fonctionnement.
- excédent de fonctionnement capitalisé.
- intégration des ventes de propriétés (qui sont encaissées en fonctionnement) via des plus-values et des valeurs nettes comptables.
- les amortissements.

2018	
Virement de la section d'exploitation	Non réalisé : 308 933 €
Opérations d'ordre de transfert entre section	160 531 €
Produits de cessions d'immobilisations	Non réalisé : 2 945 €
Opérations patrimoniales	52 960 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	284 035 €



2018	Opérations
FCTVA	33 644 €
TA	116 513 €
subventions	50 308 €
Caution	550 €

Les réalisations (dites opérations réelles) majeures sont :

**Chapitre 10 « immobilisation corporelles »** : 434 193 € réalisés contre 440 139 € budgétés dont FCTVA 33 644 € et taxe d'aménagement 116 513 € (y compris l'excédent de fonctionnement capitalisé qui est une opération d'ordre : 284 035 €).

**Chapitre 13 « subventions d'investissement »** : 50 308 € réalisés contre 49 919 € budgétés, dont pour l'Etat et établissements nationaux 23 046 €, 10 622 € de réserve parlementaire et 10 099 € du Département de l'Eure.

**Le virement de la section de fonctionnement était de 308 933 €.**

**A noter aucun emprunt n'était prévu pour 2018.**

## **Chapitre 2 : COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ASSAINISSEMENT**

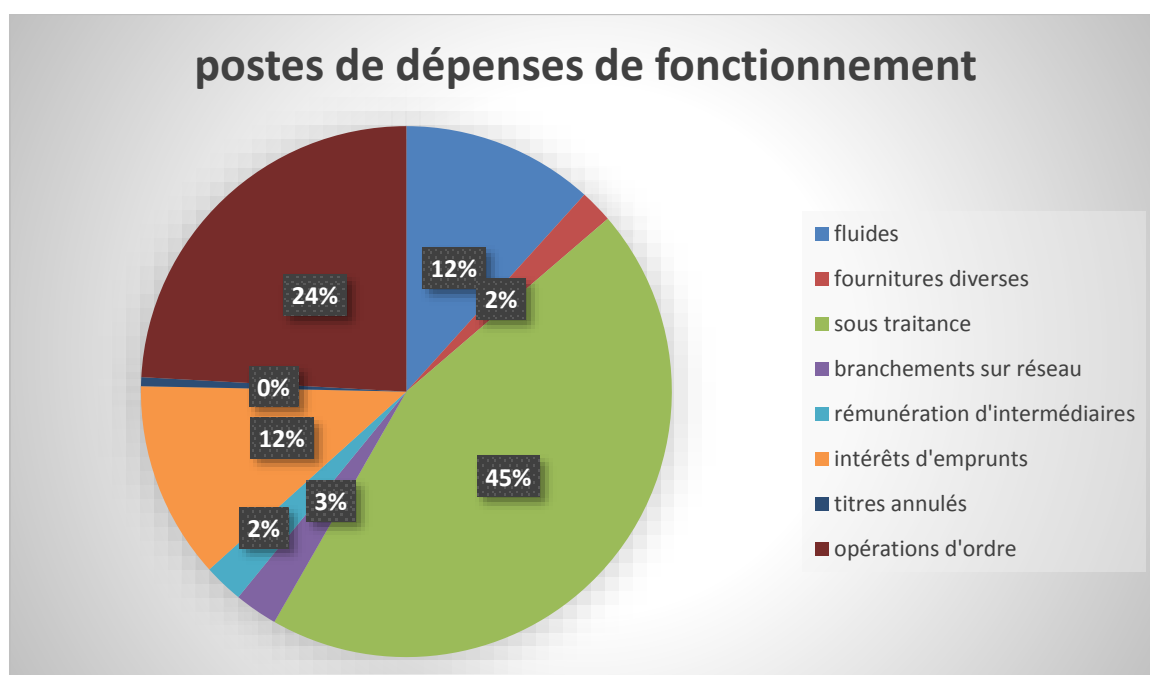
Ce budget a été créé au 01/01/2017, l'intégration des dépenses et des recettes de ce service ont été actées à cette date.

**L'exercice du budget autonome 2018 se clôture de la manière suivante :**

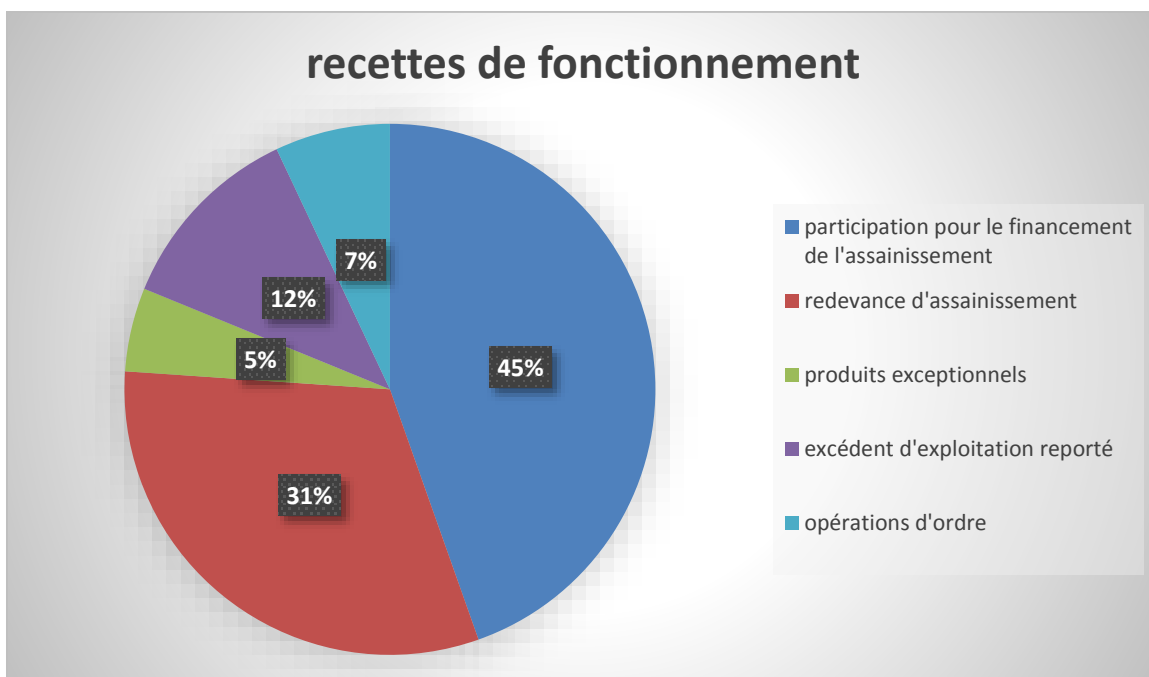
- **En section de fonctionnement :**
- Dépenses de fonctionnement : 337 948 Euros
- Recettes de fonctionnement : 666 139 Euros
- excédent de clôture 328 191 Euros

Les dépenses correspondent à :

- charges à caractère général : fluides 39 532 €, fournitures 6 807 €, sous-traitance 158 764 €, travaux sur réseau 8 871 €...
- Charges financières : intérêts des emprunts 40 581 €.



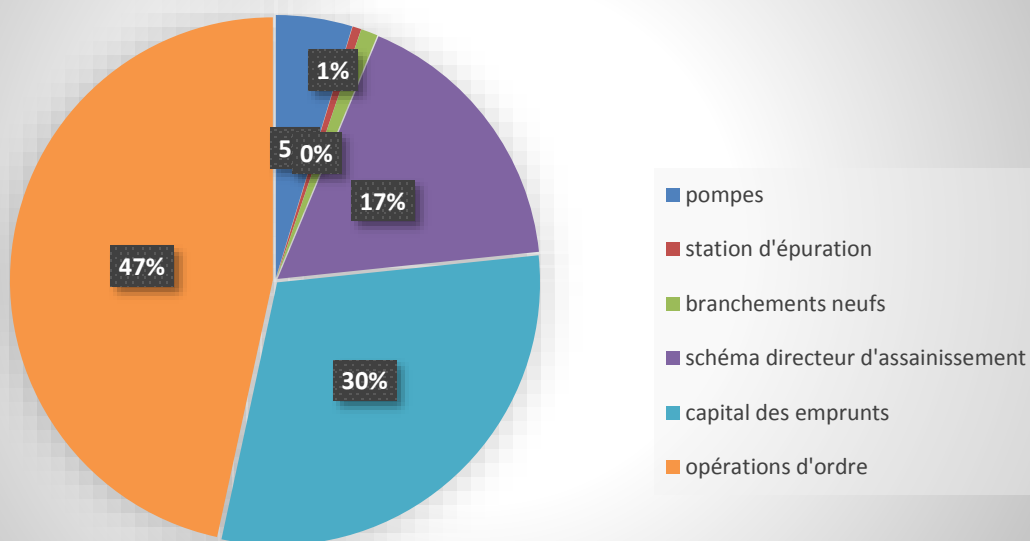
2018	articles
fluides	39 532 €
fournitures diverses	6 808 €
sous traitance	150 637 €
branchements sur réseau	8 871 €
rémunération d'intermédiaires	8 128 €
Intérêts d'emprunts	40 581 €



2018	Recettes
participation pour le financement de l'assainissement	297 000 €
redevance d'assainissement	209 826 €
produits exceptionnels	33 975 €
excédent d'exploitation reporté	78 608 €
Opérations d'ordre	46 728 €

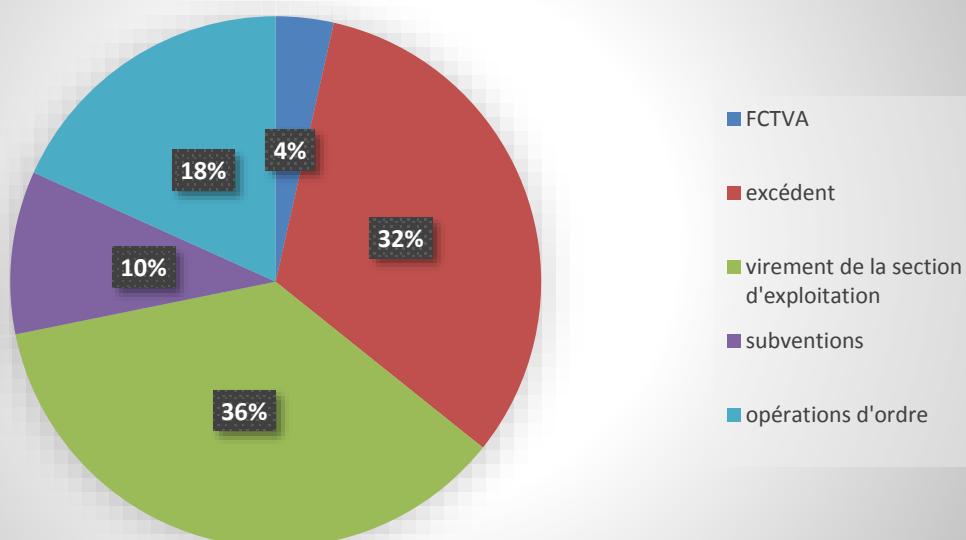
- **En section d'investissement :**
- Dépenses d'investissement : 409 210 Euros
- Recettes d'investissement : 285 581 Euros
- déficit de clôture : 123 629 Euros

## opérations d'investissement



2018	opérations
pompes	19 219 €
Station d'épuration	2 220 €
Branchements	4 248 €
schéma directeur d'assainissement	69 877 €
capital des emprunts	122 962 €
Opération d'ordre	190 682 €

## recettes d'investissement





2018	opérations
FCTVA	15 733 €
subventions	44 340 €
Virement de la section d'exploitation	Non réalisé : 161 200 €
Excédent	143 953 €
opérations d'ordre	81 555 €

### **Chapitre 3/ COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET REGIE DE TRANSPORT**

**L'exercice du budget autonome 2018 se clôture de la manière suivante :**

- **En section de fonctionnement :**
- Dépenses de fonctionnement : 3 336 Euros
- Recettes de fonctionnement : 5 590 Euros
- excédent de clôture 2 254 Euros

Ce service n'est plus déficitaire depuis que le salaire du chauffeur est budgété et payé sur le budget principal.

Les dépenses correspondent à :

- Consommables du véhicule pour 907 €.
- Entretien du véhicule pour 637 €.

Les recettes correspondent à :

- Paiement par les parents pour 2 937 € (selon leurs revenus).